

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autre

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6970

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : FADHIL FATIMA

Date de naissance : 09/07/1960

Adresse : DRRM (RM/Siège Ram)

Tél. :

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. O. OLOCISTE  
7, Rue Ben Abdellah Casablanca  
Tel: 022 27.49.35.8  
1<sup>er</sup> étage

Date de consultation : 24 OCT 2019

Nom et prénom du malade : Dr. ABDOUN SALIMA

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection Orale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 24 OCT 2019

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Siège/Ram le 26/08/2019

Signature de l'adhérent(e) :

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/8/2019	CS	Soins		INP : I.N.P.E. 091045195

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

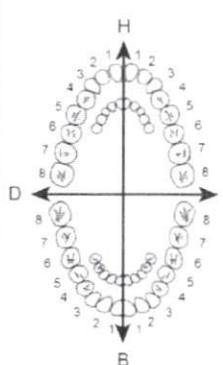
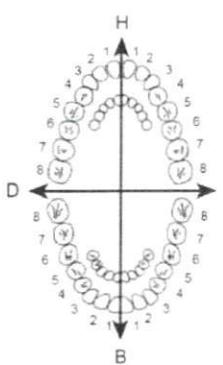
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Céfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ANNEE OPTICAL Opticienne Optométriste Abou Waqt Khanat	26/8/19	1	1	1	1	5100 Rls

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

		COEFFICIENT DES TRAVAUX	
		MONTANTS DES SOINS	
		DEBUT D'EXECUTION	
		FIN D'EXECUTION	
		COEFFICIENT DES TRAVAUX	
		MONTANTS DES SOINS	
		DATE DU DEVIS	
		DATE DE L'EXECUTION	
 <p>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</p>		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G B	
		[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession	
		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Planete Optical

1, rue Abou  
wakt khalef  
&  
Angle avenue  
du phare

Quartier

BOURGOGNE

CASABLANCA

Tel: 02.47.22.79  
02.47.22.80

Fax: 02.47.42.03

E-mail :  
planeteoptical  
@aol.net.ma

Patente :  
N° 35602337

Identification  
fiscale:  
N° 40517911

Registre  
du commerce:  
N° 286152

DATE : 26/08/19

FACTURE : /5280

## ABDOUNE SALIHA

Nom	Qte	Désignation	P.U	Montant
408	1	Verre superfin antireflet	1575	1575
408	1	verre superfin antireflet	1575	1575
	1	monture	1950	1950

ICE = 0016622000000 75  
INDE = 095002580.

Total ----->: 5 100,00 Dh

Arrêté la présente Facture à la somme de :

Cinq Mille Cent Dirhams.

PLANETE OPTICAL  
ancienne Optométriste  
Abdu Waqt Khalef  
1, rue Abou Wakt khalef  
Angle avenue du phare

Dr. Djebli El Aydouni Moulay Karim

OPHTALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplomé de la Faculté de Médecine

de Marseille Dr. DJEBLI EL AYDOUNI Karim

OPHTALMOLOGISTE

7, Rue Ben Dahan - Casablanca

Tél: 022.27.49.95

Casablanca, le : Mlle ABDOUN Saliha

Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Organiques Antireflets

OD = - 2.50 (- 1.75 à 150°)

OG = - 2.50 (- 2.00 à 20°)



Dr. DJEBLI EL AYDOUNI Karim  
OPHTALMOLOGISTE  
7, Rue Ben Dahan - Casablanca  
Tél: 022.27.49.95

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم

أمراض العيون

خريج كلية الطب بمرسيليا

أمراض و جراحة العيون

26/8/2009

الطب البيضاوي  
جامعة ابن طفيل  
7, Rue Ben Dahan - Casablanca  
Tél: 022.27.49.95

7, زنقة بن دحان . الدار البيضاء . الهاتف : 0522.27.49.95  
7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél.: 0522.27.49.95